

Hiver 2021

Notre chômeur

LE JOURNAL DU COMITÉ CHÔMAGE DE L'EST DE MONTRÉAL

Dans ce numéro:

- Derrière le Dollorama de la rue Ontario : des agences de placement et du «cheap-labor» à l'entrepôt
- Notre quartier... SOLIDAIRE !
- «Améliorer notre sort c'est vital: une réforme de l'assurance-chômage s'impose !»
- Non à la loi 59 !
- Le camping Notre-Dame
- Que nous réserve l'avenir ?

« La solidarité et l'entraide nous permettrons de sortir de cette crise et la combativité de nos luttes nous assure des victoires à venir contre l'exploitation et la précarité. »

BESOIN D'AIDE EN MATIÈRE D'ASSURANCE- CHÔMAGE ?

Nous défendons les chômeuses
et les chômeurs depuis 1987



514-521-3283



Comité de Chômage de l'Est de Montréal
1691, boulevard Pie-IX, Local 302
Montréal (Québec) H1V 2C3
ccem@ccem.ca | www.ccem.ca

AIDER – INFORMER – CONSEILLER

**FAITES
RESPECTER
VOS DROITS**

Présentation

Depuis les débuts de la pandémie des millions de travailleur.ses se sont retrouvé.es au chômage du jour au lendemain. Si l'assurance-chômage a repris du service dans une version plus généreuse et accessible en septembre 2020, ces mesures sont temporaires et se termineront le 25 septembre 2021. Il nous faudra être mobiliséEs pour obtenir une véritable réforme du régime d'assurance-chômage plus juste et universel. Notre regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), a lancé la campagne Améliorer notre sort c'est vital: une réforme de l'assurance-chômage s'impose ! dans laquelle nous nous inscrivons pour faire avancer cette lutte primordiale.

Comme vous le verrez dans les pages qui suivent, les occasions de solidarité et de mobilisation ne manquent pas, malgré l'isolement que la situation nous impose. Au CCEM, nous avons maintenu notre travail de défense et de référence téléphonique depuis le début de cette crise sanitaire. La solidarité et l'entraide nous permettrons de sortir de cette crise et la combativité de nos luttes nous assure des victoires à venir contre l'exploitation et la précarité.

OSER LUTTER, OSER GAGNER !

Attention :

Le 19 février dernier, le gouvernement canadien annonçait une prolongation des mesures temporaires à l'assurance-chômage et des autres mesures d'urgence : une bonne nouvelle !

En marche vers des mesures permanentes !

Les nouvelles mesures :

On fait passer à 50 le nombre de semaines offertes avec les prestations régulières de l'assurance-chômage (augmentation de 24 semaines, par voie législative) pour les demandes présentées entre le 27 septembre 2020 et le 25 septembre 2021.

On fait passer de 26 à 38 le nombre maximum de semaines offertes avec la Prestation canadienne de la relance économique et la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants (augmentation de 12 semaines, par voie réglementaire);

On fait passer de 2 à 4 le nombre de semaines offertes avec la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, par voie réglementaire;

En date du 14 février 2021, il y avait 2 045 250 demandes actives de prestations d'assurance-chômage !

Merci !

Nous voulons remercier dans ce numéro tous les donateurs et donatrices tant individuels.les que collectifs.

Nous soulignons en particulier : les différentes communautés religieuses regroupées au sein de la Conférence religieuse canadienne (CRC) ou de façon autonome et les syndicats de travailleuses et travailleurs.

Vos dons solidaires sont essentiels à la poursuite de nos activités.

MERCI !



Derrière le Dollorama de la rue Ontario : des agences de placement et du cheap labor à l'entrepôt

Le centre des travailleurs immigrants (CTI-IWC) et l'association des travailleurs et travailleuses temporaires d'agences de placement (ATTAP) ont publié en 2020 un rapport de leur «Commission sur le travail dans les entrepôts à Montréal».

Un des cas particulièrement étudié est celui du travail dans les entrepôts de la compagnie Dollarama. Nous avons tous et toutes déjà magasiné au Dollarama de la rue Ontario ou d'ailleurs, mais a-t-on idée de la somme de travail qu'il y a derrière cette montagne de marchandises à bon marché ?

Outre le travail exigeant des employéEs dans le magasin même, il y a tout le travail caché effectué en entrepôt pour assurer l'approvisionnement de tous ces magasins.

Voici les constats du rapport au niveau général du travail en entrepôt :

«...En 2014, les 366 établissements d'entreposage de la grande région de Montréal ont contribué pour 368 millions de dollars à l'économie du Québec... Le nombre d'emplois dans le secteur de l'entreposage a presque doublé en 10 ans... Cette forte demande pour des emplois en entrepôts est corrélée avec une augmentation de 30 % de la pauvreté des travailler-euse-s à Montréal entre 2001 à 2012...»

Mais qui travaille dans ces entrepôts et par quel biais?

«... de nombreuses entreprises embauchent par le biais d'agences de placement temporaire-qui offrent une main-d'œuvre bon marché et flexible-pour les emplois dont les conditions de travail sont dangereuses de manière à étouffer l'action collective...

Les travailleur-euse-e d'entrepôts représentent 10 % de toute la main-d'œuvre embauchés par l'intermédiaire d'agences de placement temporaire. On estime qu'il y a 15 600 personnes qui travaillent en entrepôts dans la grande région de Montréal.»

«...«Des entreprises comme Dollarama à Montréal se sont tournées vers l'embauche exclusive de travailleur-euse-s d'agences de placement temporaire pour maintenir un système de distribution rapide et allégé, sans avoir à assumer les coûts d'une main-d'œuvre hors des agences.»

Rappelons qu'il y eu une augmentation de 30 % de la pauvreté des travailler-euse-s à Montréal entre 2001 à 2012. Du plein emploi, selon les statistiques, mais à quel prix ?

N'oublions pas que notre quartier a fait l'objet d'un projet soi-disant grandiose pour créer une cité logistique dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, mais que, grâce aux pressions des groupes sociaux et citoyenNEs, ce projet de la société CargoM a été abandonné par la ville de Montréal. «...La cité en question, que l'ancienne administration appuyait, aurait abrité des transporteurs et des entrepôts avec des manutentionnaires de marchandises sur un terrain de 10 millions de pieds carrés, dont une portion de celui-ci appartient à Ray-Mont Logistics, membre de CargoM depuis 2016.»

Une campagne s'organise malgré la pandémie

Le rapport du CTI/IWC conclut sur le témoignage de 42 travailleur-euse-s qui ont été interrogé-e-s :

« Les résultats démontrent que l'industrie porte de moins en moins attention au bien-être de sa main-d'œuvre : qu'elle place les profits des entreprises au-dessus des protections mini-males en matière de droit du travail, mais également de santé et de sécurité et, finalement, que cette industrie s'attaque aux segments les plus vulnérables de la classe ouvrière... Selon leurs dires, les entreprises licencient souvent les travailleur-euse-s juste avant la fin de la période de probation de trois mois alors qu'en travaillant pour une agence, ils peuvent s'attendre à travailler toute l'année, et ce même s'ils sont moins bien rémunérés et moins protégés au travail. Cette situation peut mettre une pression financière importante sur les personnes immigrantes qui, dans bien des cas, se trouvent dans des situations où les membres de leur famille dans leur pays d'origine comptent sur eux pour leur envoyer des fonds pour leur subsistance. »

À notre prochaine visite chez Dollorama, ayons une pensée pour ces travailleuses et travailleurs exploitées par cette compagnie et tenons-nous prêtEs à leur montrer notre solidarité active quand viendra le temps.



« Dans les entrepôts de la multinationale, la majorité des travailleurs sont des réfugiés ou des immigrants. Leurs salaires sont « dérisoires » et ils travaillent sans les mesures de protection nécessaires depuis le début de la pandémie, plaide Stefan Christof, de l'organisation Howl ! Arts. Il était accompagné d'une dizaine de personnes dans le cadre d'une action citoyenne devant le Bain Saint-Denis, sur la rue Saint-Hubert à Montréal.

Certaines mesures sanitaires ont été prises dans les succursales Dollarama, mais les conditions dans les entrepôts qui fournissent le commerce de détail demeurent risquées et la distanciation sociale difficile, dénonce Mostafa Henaway, organisateur communautaire au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants.

Dollarama doit offrir des emplois stables et permanents aux travailleurs et cesser d'avoir recours à des agences de placement, payer ses employés au taux horaire minimum de 15 \$ et respecter toutes les mesures requises par la Santé publique en contexte de pandémie, demande l'organisme, appuyé par les artistes.

« C'est un modèle similaire à Amazon qui exploite les travailleurs. Ici à Montréal, ce sont surtout des personnes racisées, sans statut, embauchées par des agences de placement », explique Mohammed Barry, ancien travailleur de Dollarama et instigateur de la campagne Statut pour les Guinéens.

Il affirme que les conditions de travail sont précaires et que la sécurité des salariéEs n'est pas prise au sérieux.

La cause fait l'objet de plusieurs manifestations et actions citoyennes depuis le début du confinement, fin mars 2020.

En juin, une soixantaine d'employéEs de Dollarama et de manifestantEs réclamaient de meilleures mesures de santé et de sécurité afin de lutter contre la COVID-19. En début d'automne, une autre manifestation était organisée sur le même thème.

Soutenons la lutte des travailleuses et travailleurs de Dollorama.



Notre quartier...SOLIDAIRE !

Depuis toujours, nos quartiers de l'Est de Montréal ont une tradition de solidarité populaire bien ancrée au sein de la population. C'est particulièrement vrai pour notre quartier Hochelaga-Maisonneuve.

Dès le début de la pandémie, on a donc vu se mettre sur pied plusieurs initiatives locales issues des groupes communautaires. Nous tenons à souligner, parmi tant d'autres, la **Cuisine collective d'Hochelaga-Maisonneuve** et la **Table de quartier**.

La **Table de quartier** a quant à elle rapidement soutenu la population démunie du quartier en organisant des trousse d'urgence pour les personnes devant faire une quarantaine et a publié une série de portraits de personnes du quartier qui redonne espoir en l'avenir.

Cette série de 19 portraits vidéo est intitulée « Hochelaga à ciel ouvert ».

Ce projet vise à mettre en lumière la solidarité, la diversité de la population et les initiatives communautaires et citoyennes qui favorisent le vivre-ensemble dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve.



Depuis le début de la pandémie, la CCHM a livré 140 000 repas et 17 tonnes de paniers de denrées dans 21 organismes et 11 HLM ! Pour ceux et celles qui peuvent se le permettre, un petit don à **La Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve (CCHM)** fera une grande différence !

La CCHM, 3568 Rue Adam, Montréal, QC. H1W 1Y9
Téléphone: 514 529-0789

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN TEST DE DÉPISTAGE DE COVID-19 ?

POUR RÉSERVER UN TRANSPORT SÉCURITAIRE

Contactez le **438 829-5635**
Service de jour, une personne à la fois.

Vous avez eu un diagnostic de COVID-19 et vous êtes contraints de vous placer en isolement ?

Nous avons des trousse d'isolement contenant :

- ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL
- PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE
- PRODUITS DE NETTOYAGE

APPELEZ-NOUS POUR RECEVOIR VOTRE TROSSE D'ISOLEMENT À DOMICILE

(438) 829-5635

LAISSEZ UN MESSAGE SUR LA BOITE VOCALE

Montreal La Table de quartier Mercier-Est Mercier-Est La Table de quartier Mercier-Est La Table de quartier Mercier-Est La Table de quartier Mercier-Est

Montreal La Table de quartier Mercier-Est Mercier-Est La Table de quartier Mercier-Est La Table de quartier Mercier-Est La Table de quartier Mercier-Est



AU 1-800-808-6352 :

« Merci de votre patience votre appel est important pour nous »

Voilà une phrase emblématique de notre époque, surtout dans les services gouvernementaux. Service Canada, qui s'occupe de l'assurance-chômage, est championne dans le domaine de l'inaccessibilité. Après avoir sabré dans les effectifs depuis des années, les fonctionnaires restants n'ont plus les ressources nécessaires pour répondre à la demande. On nous dit que « le volume d'appel est trop élevé, veuillez rappeler plus tard... » et hop la ligne se referme. On ne peut même pas rester en attente pendant qu'on fait ses recherches d'emploi, par exemple.

Si, par chance, avec patience et persévérance, on atteint enfin une voix humaine, on ne prend que vos coordonnées dans la majorité des cas. Ensuite, on vous rappellera dans les 5 jours ouvrables et ce délai sera assurément plus long. Il est maintenant de notoriété publique qu'il faut rappeler jusqu'à 4 fois pour devenir un

cas prioritaire. Tout ça peut prendre plusieurs jours, voire des semaines. Sans ressources entre-temps, nous devons nous endetter pour payer l'essentiel.

Le gouvernement doit réinvestir dans une fonction publique accessible aux usagers et usagères de tous les services, incluant l'assurance-chômage.

Pour rejoindre plus facilement Service Canada, nous vous conseillons de contacter le nouveau service mis sur pied pendant la pandémie et qui est plus rapide que le numéro central. Vous pouvez appeler au :

**Centre d'appui
au service mobile :
1-877-631-2657**

350 heures de travail pour un minimum de 35 semaines de chômage !

Ce n'est pas sorcier : il faut que le régime d'assurance-chômage soit juste et universel et un des moyens d'y arriver est de baisser le seuil d'admissibilité. Celui-ci se situe normalement entre 420 heures et 700 heures, selon le taux de chômage de votre région. Nous revendiquons un seuil d'entrée unique fixé à 350 heures.

Rappelons qu'avant le saccage de 1996 du régime, on pouvait se qualifier à l'assurance-chômage avec un seuil entre 180 et 300 heures. Notre demande actuelle du 350 heures n'est pas impossible; elle est réaliste et les finances de l'assurance-chômage le permettent. Tout comme un minimum de 35 semaines de prestations pourrait régler le problème du « trou noir » des travailleurs et travailleuses saisonniers. Voici nos principales revendications avec notre regroupement national, le MASSE :

1. **BAISSER LE SEUIL D'ADMISSIBILITÉ À 350 HEURES OU 13 SEMAINES ;**
2. **ÉTABLIR UN SEUIL MINIMAL DE 35 SEMAINES DE PRESTATIONS ;**
3. **AUGMENTER LE TAUX DE PRESTATIONS À 70% BASÉ SUR LES 12 MEILLEURES SEMAINES DE SALAIRE;**
4. **ABOLIR LES EXCLUSIONS TOTALES EN CAS DE DÉPART VOLONTAIRE ET D'INCONDUITE ;**
5. **AVOIR ACCÈS AUX PRESTATIONS RÉGULIÈRES D'ASSURANCE-CHÔMAGE, EN CAS DE PERTE D'EMPLOI, SANS ÉGARD AUX PRESTATIONS MATERNITÉ/PARENTALES/PATERNITÉ VERSÉES.**

COMBIEN ÇA COÛTE AMÉLIORER L'ADMISSIBILITÉ :

Nous avons demandé une évaluation au « commissaire aux travailleurs et travailleuses » dont le rôle est de représenter le point de vue des travailleurs et travailleuses dans la gestion du programme d'assurance-chômage. Voici une partie de sa réponse dans le cadre de l'entrevue publiée dans notre journal conjoint Nos droits, nos luttes.

« Une chose est sûre : la demande phare de tous les groupes, l'amélioration de l'admissibilité à 360 ou 420 heures, n'est pas une demande exorbitante du point de vue des coûts (un peu moins d'un milliard). »

En arrêtant, entre autres, de baisser continuellement les cotisations patronales, nous pourrions enfin avoir un régime d'assurance-chômage juste et universel. Le MASSE produira prochainement une évaluation complète du coût de nos revendications. C'est à suivre...



RENDICATION 1

Un seuil d'admissibilité unique de 350 heures ou de 13 semaines

- Pour adapter le régime d'assurance-chômage aux nouvelles réalités du marché du travail ;
- De manière à éliminer la référence injustifiée au taux de chômage régional ;
- Pour favoriser l'accessibilité des travailleur(se)s à temps partiel à une protection de revenu en cas de chômage.



RENDICATION 2

Un taux de prestations d'au moins 70 % basé sur les 12 meilleures semaines

- Pour contrer la précarisation des prestataires d'assurance-chômage ;
- Afin d'atténuer l'impact des semaines moins rémunératrices sur le montant des prestations.



RENDICATION 3

Un plancher minimum de 35 semaines de prestations

- Afin d'offrir aux prestataires le temps nécessaire pour chercher un emploi à la hauteur de leurs compétences et de leurs besoins ;
- Pour réduire la durée du trou noir pour les travailleur(se)s saisonnier(ère)s, le travail saisonnier étant une réalité inhérente à l'économie canadienne.

Non à la loi 59 :

une attaque contre la santé et la sécurité au travail !

Le projet de loi 59 veut «moderniser» le régime de santé et de sécurité du travail. C'est un volumineux projet de loi de 120 pages comptant près de 300 articles. Cette réforme vise principalement la modification de deux lois : la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), qui concerne la prévention dans les milieux de travail, et la Loi sur les accidents et les maladies du travail (LATMP), qui concerne la réparation des lésions professionnelles.

Malheureusement, il ne s'agit pas de les améliorer, mais bien de restreindre les droits des travailleuses et travailleurs sur leurs lieux de travail. De plus, ces importants reculs aux droits de la classe ouvrière dans son ensemble n'affecteront pas d'égale manière les femmes et les hommes. Plusieurs éléments de la réforme auront des impacts beaucoup plus importants pour les travailleuses. Nous allons nous concentrer sur son aspect discriminatoire pour cet article. Nous devons constater avec l'UTTAM (Union des Travailleuses et Travailleurs Accidentés de Montréal) que ce projet de loi est en effet aussi sexiste :

«...Les milieux à prédominance féminine classés à risque « faible ». Le projet de loi introduit notamment la nouvelle notion de « niveaux de risques » pour classer les entreprises. Selon un calcul basé sur le coût des accidents et maladies du travail (mais qui exclut spécifiquement le coût des retraits préventifs et donc, les risques du travail associés à la grossesse), les entreprises seront catégorisées à risque « faible », « moyen » ou « élevé ». Ce classement aura un impact direct sur le temps de libération pour faire de la prévention. **Or, des secteurs à prédominance féminine, comme la santé ou l'éducation, sont classés selon ce calcul dans la catégorie de « risque faible ». La pandémie a pourtant bien montré combien bon nombre de ces emplois présentent des risques réels pour la santé. En tout, 72 % des travailleuses se retrouvent dans de tels secteurs dont le risque est qualifié de « faible ». Dans ces secteurs, le temps de libération sera totalement insuffisant pour permettre une action efficace en prévention.**



Des obstacles au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite

La réforme introduit par ailleurs des obstacles à l'exercice d'un droit spécifique aux femmes, soit le droit au retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite. Actuellement, c'est le médecin traitant de la travailleuse qui, après avoir consulté la Santé publique, identifie les dangers au travail et produit le certificat pour autoriser un retrait préventif. Le projet de loi prévoit d'abord que la Santé publique devra élaborer, avant la fin de 2021, des « protocoles » identifiant les dangers au travail pour les travailleuses enceintes ou qui allaitent. Notons que ces protocoles seront élaborés sous l'étroit contrôle de la CNESST à qui la Santé publique devra rendre des comptes. Par la suite, le médecin traitant d'une travailleuse enceinte ou qui allaite ne pourra émettre directement un certificat pour le retrait préventif d'une travailleuse enceinte ou qui allaite que si le danger identifié se retrouve dans un de ces protocoles. Pour un danger qui ne figure pas dans un protocole, un médecin « chargé de la santé au travail » dans l'entreprise devra désormais être consulté. Or, la réforme prévoit que c'est l'employeur qui désignera ce médecin. Que le médecin de compagnie ait dorénavant son mot à dire, c'est évidemment un recul majeur pour le droit au retrait préventif des travailleuses enceintes.»

UTTAM, extrait du Bulletin #15

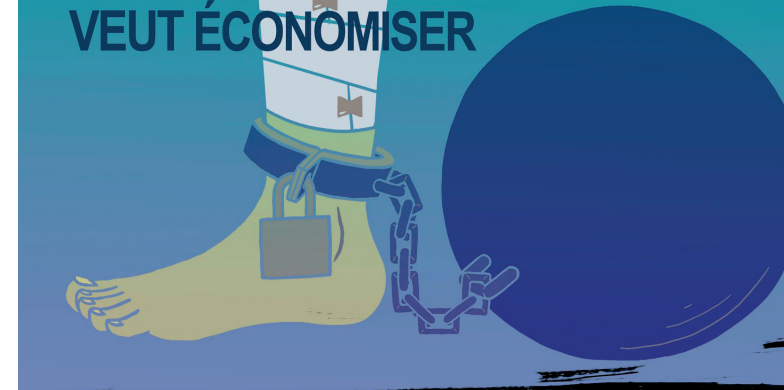
Par ailleurs, parmi plusieurs maladies dont la reconnaissance deviendra plus difficile, notons les « troubles musculo-squelettiques », plus spécifiquement les tendinites, bursites, etc. Avec la réforme, au moins 50 % du temps travaillé devra consister à répéter le même mouvement ou la même séquence de mouvements ou de pressions pour que la victime bénéficie de la présomption facilitant la reconnaissance de sa maladie du travail. Cette nouvelle condition affectera surtout des femmes puisqu'elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes à subir de telles lésions.

On voit immédiatement les répercussions à venir avec des demandes d'assurance-chômage maladie par exemple, alors que les indemnités de la CNESST sont de l'ordre de 90% du salaire net tandis que celles du chômage sont de 55% du salaire brut ! De plus, elles sont limitées à 15 semaines pour l'assurance-chômage. Il est évident que plusieurs seront obligées de continuer à travailler malgré leur état, à cause de raisons économiques.

Les centrales syndicales se mobilisent pour contrer ce projet de loi. Comme l'indique le président de la FTQ : « Au Québec, entre 2015 et 2019, ce sont 485 038 hommes et femmes qui ont été victimes d'un accident de travail ou qui ont développé une maladie professionnelle et, de ce nombre, 1059 personnes sont décédées. On ne peut plus tolérer cela. Ce que nous propose le gouvernement de la CAQ et le ministre du Travail, c'est faire moins de prévention dans les milieux de travail et sabrer les programmes d'indemnisation et de réparation. Tout cela, c'est cautionner qu'il y aura encore plus de victimes. ».

Nous devons nous mobiliser pour stopper le projet de loi 59 !

OBLIGÉ DE TRAVAILLER **BLESSÉ**
PARCE QUE LA CNESST VEUT ÉCONOMISER



Le projet de loi 59, c'est **NON !**

- Travaux forcés pendant les traitements médicaux!
- Obligatoires et non contestables!
- Sans consultation du médecin traitant!
- ! C'est inacceptable!

UTTAM

LA SANTÉ ET SÉCURITÉ À
RABAIS
ÇA MET TOUT LE MONDE EN
DANGER

Chômage et logement : le «camping Notre Dame»

À quelques rues du CCEM, la crise du logement a amené cet été plusieurs sans-logis à planter des tentes le long de la rue Notre-Dame près de Pie-IX. Le campement a été démantelé au début de l'hiver. Caricaturé comme un gros party de personnes itinérantes habituées à vivre dans la rue, nous y avons reconnu plusieurs travailleuses et travailleurs que la crise a plongés dans une situation de pauvreté absolue.

Plusieurs travailleuses et travailleurs sans emploi fixe ou légal n'ont pu se qualifier aux prestations d'urgence comme la PCU. Ainsi, comme le disent nos camarades du FRAPPRU :

«Les files d'attente devant les banques alimentaires témoignent quant à elles des conséquences d'une aide sociale insuffisante et de l'absence d'alternatives pour pallier la cherté du parc locatif. Un grand nombre de personnes ont subi des pertes de revenu et celles vivant en situation de pauvreté ont dû faire face à des dépenses supplémentaires tout en ayant un accès fort restreint, voire inexistant, aux mesures d'urgence comme la prestation canadienne d'urgence (PCU) et aux ressources communautaires habituelles. En août dernier, selon l'Observatoire sur les inégalités, le nombre de demandes en aide alimentaire au 211 était près du double en comparaison au mois de février.»

Solidarité!



L'expulsion policière avec la cavalerie et l'anti-émeute a signifié clairement que les promesses politiques de bienveillance pour les plus démunies de notre société n'est que de la poudre aux yeux.



TOUT LE MONDE A BESOIN D'UN FILET SOCIAL JUSTE ET FORT

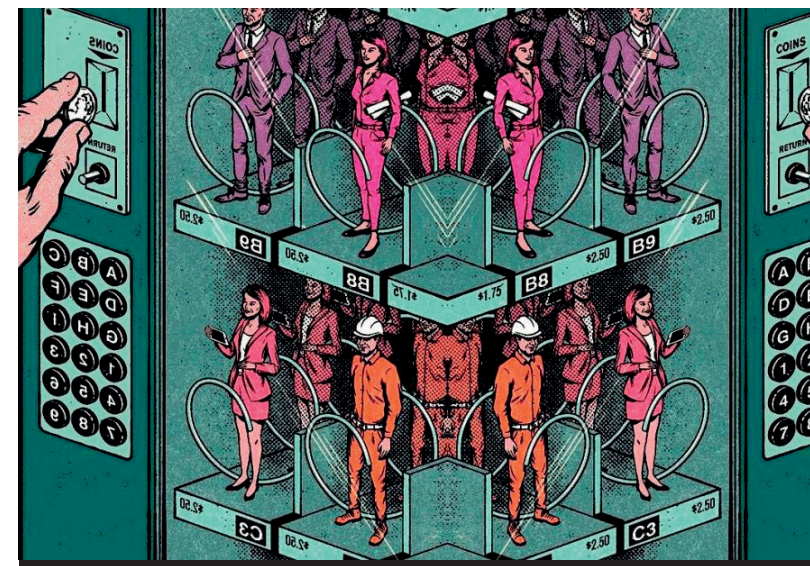


Que nous réserve l'avenir ?

En 2009, le FMI adressait cette recommandation à la zone euro: «les mesures prises pour soutenir la réduction de la durée de travail et l'augmentation des avantages sociaux – aussi importantes qu'elles soient pour accroître les revenus et maintenir la main-d'œuvre sur le marché du travail – devraient être intrinsèquement réversibles».

Qu'en sera-t-il pour l'après pandémie? Il nous semble évident qu'il faudra de fortes mobilisations sociales pour éviter un retour aux pires politiques d'austérité des dernières années. Déjà, dans les déclarations gouvernementales, on met la table pour accéder aux demandes patronales pour de plus grands profits donc une plus grande exploitation des travailleurs et travailleuses. Leur dernière trouvaille : façonner le régime d'assurance-chômage pour répondre aux besoins de « l'économie à la demande ».

Cette nouvelle lubie de la classe dirigeante n'est qu'un paravent à une plus grande précarisation des nos conditions de travail. Façonner la main-d'œuvre par des programmes de formation adaptés aux besoins de l'industrie et créer un réservoir de cheaplabor pour répondre à la demande des exploiters de notre force de travail : c'est juste ça, l'économie à la demande...
Résistons !



INFOS

[www.facebook/CCEM.ca](https://www.facebook.com/CCEM.ca)

Notre comité

Fondé par et pour des chômeurs et chômeuses du quartier Hochelaga-Maisonneuve en 1987, le comité chômage de l'Est de Montréal a comme mission de soutenir, d'informer et de défendre les personnes aux prises avec des questions et des problèmes de chômage.

Le comité est un organisme non-gouvernemental et sans but lucratif, géré par ses membres.

514 521 3283

Internet: www.ccem.ca

Courriel: ccem@ccem.ca

1691, boul. Pie-IX
(local 302)
Montréal, QC
H1V 2C3

BESOIN D'AIDE AVEC L'ASSURANCE-CHÔMAGE?



Consultation téléphonique

Notre service de consultation téléphonique est accessible du **mardi au jeudi** de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.

Consultation sur rendez-vous

Pour nous rencontrer à notre local, vous devez d'abord nous en aviser par téléphone.

Durant la pandémie, pour des raisons sanitaires, nous sommes en télé-travail la majorité du temps. Laissez nous un message, nous vous rappellerons rapidement dans la journée. Notre local est muni d'une table avec plexiglass pour une rencontre individuelle en sécurité si cela est requis. Masque obligatoire.

PROCUREZ-VOUS NOS AUTRES PUBLICATIONS

D'autres éditions de *Notre chômedu* sont disponibles sur notre site internet. Vous y trouverez également plusieurs éditions du journal *Nos droits, nos luttes* réalisé conjointement avec le Mouvement Action-Chômage de Montréal.

Consultez le site internet lemasse.org pour suivre les campagnes de notre regroupement national, le Mouvement autonome et solidaire des Sans-Emploi.

